Association pour la création du parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées
Hôtel communautaire
15, avenue du Comminges
31260 MANE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 février 2026

Etaient présents ou représentés pour le collège des communes : Jean CAZES, Dominique BERRE, Claude JACQUARD, Jean-Pierre VIALATTE, Lydie NOGUES, Jean-Claude DURROUX, Thierry GONZALEZ, Alain CAZAUX, Nadine PRAT, Jean-Pierre ESCAIG, Michel LADEVEZE, Yves PLANAS, Jeanine MONTES, Serge DE PECO, Didier TREY, Elodie COTTEREAU, Claire VOUGNY, Frédéric LAVAIL, Michel AUBERDIAC, Olivier CARCY, Roger MARCHAND, Daniel SARRAUTE, Nicolas ROSTAING, Jean-François SACAZE, Albert CIGANA, Alban DUBOIS, Dany FAURE, Stéphane CATALA, Christophe LINEL, Maryse MOURLAN, Jean-Jacques RIVES, Philippe SAUNE, Jean-Bernard PORTET, Regis FARRE, Raoul RASPEAU, André DURAN, Pascal LOUSTAU, Julien LACROIX, Robert FORASTE, Roman DEMANGE, Colette ABADIE, Brigitte SEGARD, Michel ESTRELLA, Alain PORTE.

Etaient présents ou représentés pour le collège des communautés de communes : Farida BOUKEBBOUCHE, Marcel CAU, Jean-Michel DAT, Denis MARTIN, François ARCANGELI, Raymond JOUBE, Marie-Christine LLORENS, Chantal RIVIERE, Jean-Bernard CASTEX, Yoan RUMEAU, Julien BEGUE, Loïc GOJARD

Etaient présents ou représentés pour le collège des conseils départementaux : Sébastien VINCINI, Roselyne ARTIGUES, Pascale PERALDI

Etaient présents ou représentés pour le collège de la Région Occitanie : Carole DELGA, Fabrice de COMARMOND, John PALACIN

Etaient présents ou représentés sans voix délibérative : Magali GASTO-OUSTRIC, Alain BOUBE, Frédéric ROUBARDEAU, Guillaume GREGOIRE, Philippe LEMAIRE, Maïlys LAVAL, Karin BERNARD-GUELLE, Matthieu CRUEGE, Eric SENTUCQ, Mathilde PINTO, Sébastien DENARD, Claire PAGES, Michel TINE

Secrétaire de séance : Jean-Bernard CASTEX

Le mardi 17 février 20026 à 18h, les membres de l'Association pour la création du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées se sont réunis en Assemblée Générale à l'espace Bourdil à Siradan (65 370)

Roman DEMANGE, maire de Siradan, accueille l'assemblée et remercie ses membres pour le travail fait pour la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées important pour le territoire et la préservation du territoire. Carole DELGA accueille à son tour l'assemblée et préside la séance. Elle explique le déroulement de séance et remercie les membres de leur présence

Elle introduit ensuite la séance et l'ordre du jour fixé comme suit :

- Approbation du PV de l'AG du 20 Octobre 2025
- Approbation du bilan Moral 2025
- Approbation du bilan financier 2025 : présentation du bilan et lecture du rapport du commissaire aux comptes
- Approbation du budget 2026
- L'éligibilité du territoire au classement Parc Naturel Régional
- Questions diverses

En introduction Carole DELGA fait un point sur la procédure de classement et sur les délibérations des collectivités à 5 jours de la fin de la période réglementaire (22 février).
A ce jour

- Les 5 communautés de communes ont délibéré favorablement ainsi que le conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
- Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne délibérera le 19 février 2026
- 186 communes ont délibéré favorablement ;
- 6 communes ne sont pas adhérentes ;
- 3 délibérations restent en attente, dont la commune de Genos qui tiendra un conseil municipal le samedi 21 février 2026.

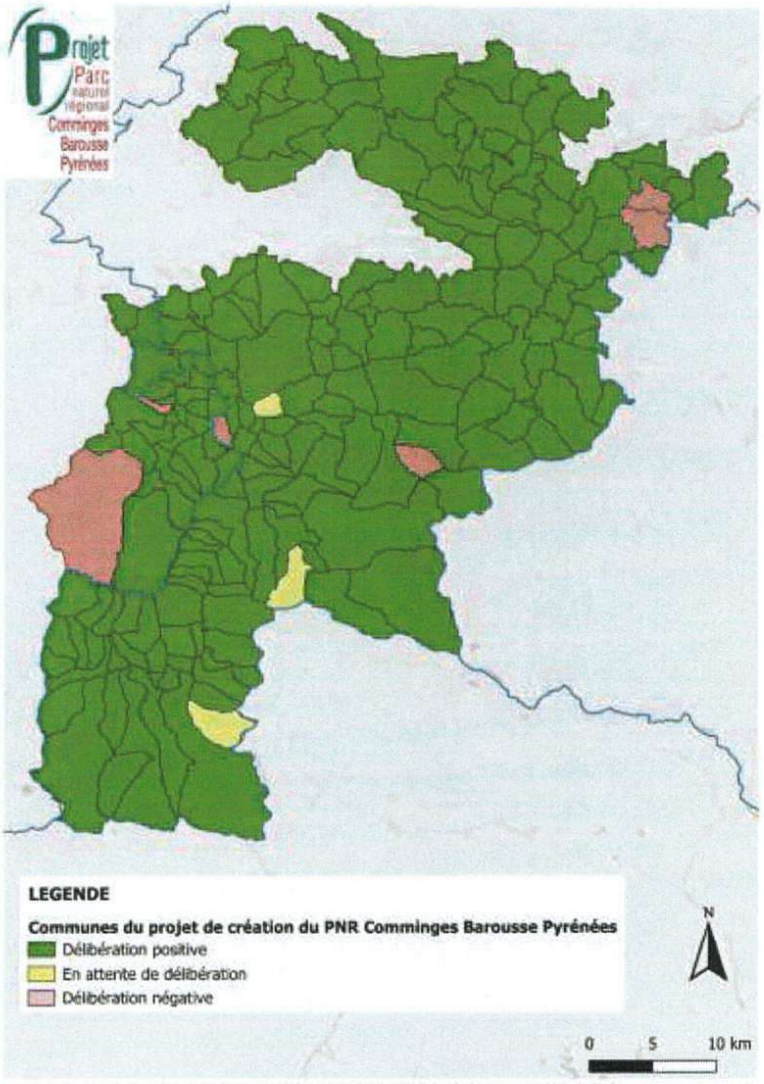

Source : Association de création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées - février 2026

Les seuils requis en matière de nombre de communes, de population et de superficie sont atteints et dépassés depuis décembre 2025, ce qui permet de confirmer que le PNR Comminges Barousse Pyrénées constitue désormais une réalité institutionnelle, dans l'attente des ultimes délibérations et du décret de création.
La Région délibèrera à son tour le 20 février et transmettra la demande de classement à l'Etat au mois de mars. Carole DELGA remercie les membres de l'assemblée, pour leur engagement sur ce temps long et délibéré. C'est donc la phase finale, il n'y aura plus qu'à attendre le décret de l'Etat pour acter la création du parc et de la structure d'ingénierie qui sera un outil de développement de projets en vue de l'union avec le PETR Pays Comminges et le service Local Habitat. Carole DELGA explique qu'elle rencontrera les agents de l'ensemble des structures au mois d'avril 2026. Une feuille de route à élaborer dans un contexte budgétaire contraint.
François ARCANGELI, prend à son tour la parole pour exprimer sa satisfaction de voir concrétiser ce projet après le temps de maturité nécessaire pour la pleine appropriation par le territoire. Il pense à André ROUCH qui a accompagné sur une partie de ce chemin. Il se félicite que le projet ait pu dépasser les frontières administratives des départements et trouver sa place entre Comminges et Barousse. Il remercie également l'assemblée pour leur engagement et délibérations nombreuses des communes.

- 1ere délibération : Approbation du PV de l'AG du 20 Octobre 2025

Carole DELGA s'assure que le procès-verbal de l'assemblée Générale du communiqué en pièce jointe à la convocation est connu de tous.

L'assemblée générale approuve le procès-verbal. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- 2iéme délibération : Approbation du bilan Moral 2025

Carole DELGA rappelle que l'année 2025 constitue la dernière année de plein exercice de l'Association de préfiguration. Elle donne la parole à Philippe TERRANCLE qui détaille le bilan moral 2025.
Année déterminante, 2025 a permis d'atteindre – et de dépasser – les critères (nombre de communes, population et superficie) nécessaires au classement du territoire en Parc naturel régional, grâce au travail conduit depuis 2019 auprès des communes, des intercommunalités. Conformément à l'objectif fixé dès l'origine par la Présidente, le Parc sera créé avant les élections municipales de 2026.
Structuration institutionnelle
L'année 2025 a été marquée par le renforcement de l'équipe avec l'arrivée, en juillet, de Bérengère BLIN DAVID-MOUGEL, Préfiguratrice du PNR, chargée de la mise en place du futur syndicat mixte de gestion et d'aménagement, en lien étroit avec la direction du PETR et du SMGA. La future structure, issue de la mise en commun des forces du PETR, du SLH, de l'Association et du SMGA ultérieurement, constituera à l'horizon 2026–2028 un outil démocratique, transversal, identifiable et réactif au service du territoire.

Finalisation de la Charte
L'année 2025 marque l'aboutissement de la Charte du PNR. La mission d'inspection de l'IGEDD de janvier 2025 a permis d'affiner le projet ; sur la base de ses recommandations, la version 6 de la Charte a été finalisée sous l'impulsion de Séverine Marco, avec l'appui des services de la Région Occitanie, de la DREAL, de la Fédération des PNR et des partenaires. Cette version constitue un document stratégique abouti, partenarial, valable pour 15 ans.

Enquête publique

L'enquête publique, conclue par un avis défavorable, a néanmoins donné lieu à des ajustements complémentaires du projet. Il est rappelé que les conclusions de l'enquête sont consultatives et que la région Occitanie a confirmé, par délibération, la solidité juridique et méthodologique de la démarche engagée.

Actions de préfiguration et dynamique territoriale

Malgré l'intensité du travail institutionnel, l'année 2025 a été riche en actions de terrain :

- Le Jour de la Nuit, devenu un événement structurant, a connu une fréquentation exceptionnelle, avec notamment un concert à la bougie à Saléchan et des animations de sensibilisation à la biodiversité nocturne. C'est **Logan LEFEBVRE**, chargé de mission patrimoine naturel, qui nous a rejoint en janvier 2025 qui a piloté cet évènement
- La Fête de la Transhumance en Barousse, organisée avec les partenaires locaux, a rassemblé un large public (plus de 450 repas servis lors de la veillée des bergers) et une vidéo promotionnelle ayant dépassé 50 000 vues.
- La réouverture de la ligne ferroviaire Montréjeau–Luchon, avec 75 000 voyageurs au 15 février 2025, a constitué un signal fort pour l'attractivité du territoire. Le PNR a accueilli sur son stand Eth Ostau Comenges et son exposition sur les Hallares/Brandon
- La présence du projet PNR lors d'événements majeurs (inauguration de la ligne, Tour de France à Superbagnères) a renforcé la visibilité du territoire.
- Le programme REDBIO « Forêts à haute valeur environnementale et zones humides » s'est affirmé en 2025 comme l'un des principaux chantiers de préfiguration du futur Parc, mobilisant des moyens dédiés pour améliorer la connaissance, le suivi et la gestion des milieux forestiers et tourbeux du territoire. Pour renforcer cette dynamique, l'Association a recruté en CDD en décembre 2025 Thomas NIVET, chargé d'étude en biodiversité forestière et milieux tourbeux dans le cadre de REDBIO, permettant de structurer les suivis scientifiques, d'outiller les partenaires locaux et de préparer, en lien avec les autres actions (ours, coq de bruyère, bouquetin), une stratégie cohérente de préservation et de valorisation des forêts à haute valeur environnementale du PNR Comminges Barousse Pyrénées

L'emblème du Parc – le Brandon, feu de solstice inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO – est rappelé comme le symbole de cette dynamique collective. Le logo sera utilisable par le Syndicat mixte et ses partenaires dès la parution du décret de création.

Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées

Carole DELGA propose le bilan moral 2025 au vote des membres l'assemblée générale qui l'approuvent. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **3iéme délibération : Approbation du bilan financier 2025 : présentation du bilan et lecture du rapport du commissaire aux comptes**

Carole DELGA salue le travail de Marie-Christine LLORENS, la trésorière, et de l'équipe pour faire en sorte que le fonctionnement soit modeste tout en ayant un maximum d'action d'animation et d'utilisation de l'argent public qui soit le plus économe possible.
Marie-Christine LLORENS prend la parole pour la présenter le bilan financier 2025 qui se caractérise par les éléments suivants :

- Total du bilan : 239 612 € ;
- Total des produits : 335 516 € ;
- Total des charges : 393 628 € ;
- Résultat net comptable : –12 649 €, neutralisé par les fonds propres à hauteur de 16 070 €.

Elle rappelle que les excédents antérieurs ont été intégralement consommés, sans report sur 2026.

Bilans

- **Actif**
  - ✓ Actif net immobilisé (véhicule, matériel informatique...) et autres : 1 697€
  - ✓ Actif circulant
    - 171 384 € de créances : 160 426€ de subventions à percevoir + 10 802€ des contributions des collectivités membres non réglées au 31/12/2025 + 156€ de trop réglé sur salaires
    - 66 529€ de trésorerie au 31/12/2025
- **Passif**
  - ✓ 3 421€ de reliquat de réserve pour investissements réalisés en 2019 (fonds propres)
  - ✓ 141 408 € de fonds dédiés : montants reçus projets Plan avenir montagne 2, Poctefa Red Bio, rédaction de la charte (V4), et PSC Garonne Région Phase 3 et non consommé au 31/12/2025
  - ✓ 94 783€ de dettes qui correspondent
  - ✓ Dettes fournisseurs (dont 43 554€ de EVEHA 29 206,80€ + JAVEPOD 4 000€ + LA POSTE 10 863,60€), fiscales et sociales (45 845€) non réglées avant la fin de l'exercice 2025

Compte de résultat

- **Dans les produits d'exploitation**
  - ✓ 233 509€ de ressources (contributions 2025 pour 229 635€ et le reste d'excédent de 2021 en partie pour un total consommé de 3 874€)
- **Dans les autres produits d'exploitation**
  - ✓ 102 000€ de subventions liées au PSC Garonne Phase 3 (Région Occitanie), aux missions d'élaboration de la V4 de la Charte (Région Occitanie) et 50 000€ PAMI 2
- **Au titre des fonds dédiés**
  - ✓ Fonds dédiés en report et consommés dans l'exercice : 115 799€
  - ✓ Fonds dédiés non consommés et reportés sur exercice postérieur : 70 170€
- **Un total des charges de 393 628€ dont en charges d'exploitation**
  - ✓ 117 897€ de charges externes avec 44 960€ pour la rédaction de charte, réalisation du logo et publications, des dépenses pour les actions de préfiguration, et autres charges de fonctionnement
  - ✓ 188 921€ de rémunération de personnel et 69 421€ de charges sociales

Séverine MARCO en l'absence de Thierry FONTANA, commissaire aux comptes fait par de l'avis émis et lit un extrait

- Du rapport sur les conventions réglementées :

Aux Membres de l'association pour la Création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce.

- Sur les comptes annuels

Aux Membres de l'association pour la Création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées

1 - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association pour la Création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Carole DELGA propose le bilan financier 2025 au vote des membres l'assemblée générale qui l'approuvent. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- 4iéme délibération : Approbation du budget 2026

Carole DELGA explique qu'au vu de l'avancée de la procédure de classement et de la sollicitation de l'Etat par la Région Occitanie dès les prochains jours, la **Création du Syndicat Mixte est raisonnablement attendue pour le 1er octobre 2026**. Il y a aura donc cette année pour les collectivités membres un appel à contribution émis par l'association de création et une cotisation à verser au futur syndicat mixte de gestion et d'aménagement du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées à sa création.

Le Budget de l'Association est donc présenté sur une période allant du **1er janvier au 30 septembre 2026** avec des ressources statutaires identiques aux années précédentes et des dépenses prévues sur les 9 mois d'exercices.

Les excédents (contributions annuelles et subventions) seront reversés au Syndicat Mixte par l'Association qui a vocation à être dissoute.

Carole DELGA souligne que ce budget prévisionnel 2026 s'inscrit dans une logique de **sobriété et de maîtrise rigoureuse des dépenses.**
Marie-Christine LLORENS explique qu'un effort significatif a été réalisé sur l'ensemble des postes de fonctionnement : rationalisation des charges externes, ajustement des engagements de préfiguration, optimisation des dépenses courantes et limitation des investissements aux stricts besoins opérationnels, notamment pour l'équipement de la « Vitrine du Parc » à Aspet. Ceci traduit une volonté claire de maintenir l'ambition du projet de parc dans une gestion responsable et soutenable dans la perspective de la création prochain du syndicat mixte.

Le budget prévisionnel 2026 de l'Association, du 1er janvier au 30 septembre, s'élève à 395 417,91 €, équilibré en recettes et dépenses.
Les recettes comprennent :

- les ressources statutaires (229 635 €), issues de la contribution des communes, intercommunalités et départements membres, calculée notamment sur la base de 0,5 €/habitant INSEE 2017 ;
- les subventions (24 375,12 €), dont 15 966,52 € au titre du LEADER pour l'équipement de la « Vitrine du Parc » à Aspet et 8 408.60€ issu du programme LIFE BIODIV France Fédération du CEN pour le jumelage avec le PNRPA et la réserve de Biosphère du Val d'Aran, pour la Gelinotte/Bouquetin ;
- les reprises d'excédents de subventions affectées en 2024 et 2025 (141 407,79 €).

Les dépenses couvrent :

- le fonctionnement (charges de personnel et externes, loyers, frais généraux) ;
- les actions de préfiguration (REDBIO, forêts à haute valeur environnementale et zones humides, réintroduction Gélinotte/Bouquetin, jumelage PNR Pyrénées Ariégeoises / Val d'Aran, Jour de la Nuit, Année du Pastoralisme et de la Transhumance, actions de communication et d'éducation à l'environnement) ;
- l'investissement relatif à l'équipement de la « Vitrine du Parc » à Aspet (24 947,69 € TTC).
- Les reports en fonds dédiés sont prévus à hauteur de 64 203,21 €, notamment pour les actions Gelinotte et Bouquetins, le programme Avenir Montagne et le report d'excédents vers le futur syndicat mixte.

Budget Prévisionnel	45 927 habitants
RESSOURCES	**0,5€/hbts**
RESSOURCES STATUTAIRES	**229 635,00 €**
COMMUNES COEUR COTEAUX COMMINGES	4 835,50 €
COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT	8 739,50 €
COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISE	7 323,00 €
COMMUNES COEUR DE GARONNE	452,50 €
COMMUNES NESTE BAROUSSE	1 613,00 €
INTERCOMM COEUR COTEAUX COMMINGES	4 835,50 €
INTERCOMM CAGIRE GARONNE SALAT	8 739,50 €
INTERCOMM PYRENEES HAUT GARONNAISE	7 323,00 €
INTERCOMM COEUR DE GARONNE	452,50 €
INTERCOMM NESTE BAROUSSE	1 613,00 €
DEPARTEMENT HAUTE GARONNE	68 890,50 €
DEPARTEMENT HAUTES PYRENEES	11 481,75 €
REGION OCCITANIE-PYRENEES MEDITERRANEE	103 335,75 €
SUBVENTIONS PERCUES	**24 375,12 €**
AMI réintroduction Gélinotte (2026/2028)	8 408,60 €
Financement Leader équipement Carré République (Aspet) (64 % de 24 947,69€)	15 966,52 €
REPRISES EXCEDENTS RESSOURCES ANTERIEURES	**141 407,79 €**
Report fonds dédiés Avenir Montagne Phase 2	38 499,48 €
Report Fonds dédiés RED BIO	82 738,31 €
Report Fond Région PSC Garonne 3	20 000,00 €
Report fonds dédiés rédaction charte V4	170,00 €
TOTAL RESSOURCES	**395 417,91 €**

Budget Prévisionnel	
EMPLOIS	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**248 976,01 €**
CHARGES EXTERNES	**33 083,53 €**
RECHARCHE ELECTRIQUE VOITURE	1 650,00 €
PETITS EQUIPEMENTS	1 000,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	600,00 €
LOA véhicule Hyundai	3 300,39 €
LOCATION BATTERIE ZOE	981,00 €
LOYER ASPET	2 200,00 €
ENTRETIEN ET REPARATION	1 000,00 €
MAINTENANCE	500,00 €
ASSURANCE VEHICULE	1 327,85 €
MULTIRISQUES	483,12 €
DOCUMENTATION	89,91 €
ABONNEMENT	900,00 €
ASSEMBLEE GENERALE	3 200,00 €
HONORAIRES COMPTABLES + CAC	9 124,69 €
FRAIS DE DEPLACEMENT	300,00 €
INDEMNITES KILOMETRIQUES	2 025,00 €
Remboursement Frais réels	1 725,00 €
Frais de réception	750,00 €
FRAIS POSTAUX	150,00 €
TELECOMMUNICATION	1 671,57 €
Services bancaires et assim.	105,00 €
IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	**668,70 €**
CONTRIBUTION FORMATION PROF	668,70 €
REMUNERATION DU PERSONNEL	**159 979,46 €**
SALAIRES BRUTS	121 578,30 €
Chef de Projet Avenir Montagne (01/01/2026 au 31/03/2026)	13 453,84 €
Chargé d'étude Biodiversité forestière et milieux tourbeux (Programme Red Bio – POCTEFA)	20 947,32 €
Stagiaires PCM (2 mois) + Médiation (6 mois)	4 000,00 €
CHARGES SOCIALES	**53 776,65 €**
URSSAF POLE EMPLOI	34 349,76 €
RETRAITE	7 879,95 €
MUTUELLE	2 251,44 €
Charges Patronales Chef de projet Avenir Montagne	3 710,19 €
Charges Patronales Chargé d'étude Biodiversité forestière et milieux tourbeux	4 829,31 €
MEDECINE DU TRAVAIL	756,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	**1 467,67 €**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 467,67 €

ENGAGEMENTS PREVISIONNELS ACTIONS PREFIGURATIONS	**57 291,00 €**
REDBIO Forets à Hautes valeurs Environnementales et Zones Humides	23 530,00 €
Réintroduction Gélinotte/Bouquetin = FCEN jumelage PNRPA + Val d'Aran	3 500,00 €
Jour de la nuit	3 286,00 €
Animation MJC	600,00 €
Budget Publicitaire – communication actions de préfiguration	4 500,00 €
Equipement médiation tourisme montagne (Astau, Rando Rail)	2 875,00 €
Année du Pastoralisme et Transhumance (2026)	19 000,00 €
SUBVENTIONS REPORTEES EN FONDS DEDIES	**64 203,21 €**
Report en fonds dédiés Gélinotte et Bouquetins	4 908,60
Report en fonds dédiés PAMI	21 335,45 €
Report d'excédents vers le syndicat mixte	37 959,16 €
INVESTISSEMENTS	**24 947,69 €**
MATERIELS BUREAUTIQUE (TIC et mobilier) financement en partie par fds leader	24 947,69 €
UTILISATIONS RESSOURCES ANTERIEURES	**- €**
TOTAL EMPLOIS	**395 417,91 €**
BUDGET PREVISIONNEL	
SYNTHESE	
TOTAL des ressources	**395 417,91 €**
Total des emplois	**395 417,91 €**
	0,00 €
RESULTAT BUDGET	**0,00 €**

Carole DELGA propose le budget prévisionnel 2026 au vote des membres l'assemblée générale qui l'approuvent. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Questions diverses

Carole DELGA revient sur l'investissement prévu pour les nouveaux bureaux d'Aspet. Ces dépenses concernent l'acquisition de mobilier et d'éléments d'exposition. En effet, les agents de l'association sont actuellement installés au dernier étage de la mairie d'Aspet, dans des locaux exigus. Leur déménagement est prévu pour septembre 2026, vers des locaux rénovés par la commune au Carré de la République. Ce nouvel espace offrira de meilleures conditions de travail ainsi qu'une visibilité renforcée pour l'équipe.
S'il n'a pas vocation à devenir le siège social du futur syndicat mixte, il constituera néanmoins une vitrine attractive, ancrée sur le territoire, et un lieu adapté à l'accueil d'animations.

Une réflexion est en cours avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne afin d'étudier la faisabilité d'une implantation dans les anciens locaux de l'ASEI, sur le site Albert Curval. Des échanges sont en cours avec les services techniques du Département et de la Région pour établir un diagnostic précis de l'état du bâti, des besoins futurs, ainsi que des conditions d'occupation du syndicat mixte, notamment dans le contexte du projet parallèle de nouvelle caserne de pompiers. Ces réflexions intègrent également la question des flux et du schéma départemental d'incendie (SDI).
L'emplacement en cœur de village présente un intérêt certain pour le maintien du commerce local et la vitalité économique, grâce à la présence des salariés sur le site.

Roselyne ARTIGUE revient ensuite sur la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Elle souhaite qu'un détail précis des montants à verser en 2026 soit communiqué, afin d'éclairer le vote d'adhésion du Conseil départemental prévu le 19 février. Elle rappelle que le président Sébastien Vincini s'était engagé, **en juin 2025, sur un montant de 110 000 €.**

Carole DELGA précise que le budget triennal acté dans la charte correspond à un budget prévisionnel pour le futur syndicat mixte. **L'engagement pour total 2026** concerne la contribution à l'association de préfiguration du parc (68 890,50 €) et la cotisation du futur syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées (68 890,50 €), soit un total de **137 781 € pour le volet PNR**, auxquels s'ajoutent **25 000 € consacrés aux actions du PETR Pays Comminges.**
Elle rappelle qu'en juin 2025, Sébastien Vincini avait indiqué que la participation départementale ne dépasserait pas 110 000 **€. En qualité de présidente de la Région Occitanie, elle avait alors accepté de compenser la différence pour 2026, sans impact sur la représentation du Département dans les statuts du syndicat mixte.**

Bérengère BLIN DAVID-MOUGEL précise qu'ainsi, le Conseil départemental versera, **dans les semaines à venir, 68 890,50 €** au titre de la contribution 2026 à l'association, ainsi que **41 109,50 € pour la création du syndicat mixte.** Le montant de 25 000 € sera fléché vers les missions du PETR Pays Comminges.

Parallèlement, Roselyne Artigue rappelle que le site Curval, propriété du Département, fait l'objet d'un projet de cession. L'ancien projet de collège d'Aspet n'a pas pu aboutir sur ce site, en raison de contraintes liées à la circulation des bus. Ce vaste site est aujourd'hui partiellement occupé par la crèche, dans l'attente d'un futur déménagement. Par ailleurs, une étude est en cours pour l'implantation d'une nouvelle caserne de pompiers sur une parcelle située en contrebas du village. Un accord pourrait être envisagé pour accueillir le futur syndicat mixte sur le site Curval, ce qui permettrait de valoriser le lieu tout en compensant la contribution départementale fixée à 110 000 €.

Magali GASTO-OUSTRIC demande confirmation concernant le caractère annuel de la contribution statutaire 2026 à l'Association. Carole DELGA précise que l'association a vocation à être dissoute en 2026. Cette dissolution se fera en toute transparence, et assure de la réversion des excédents de recettes au profit du futur syndicat mixte. Comme le prévoit la charte, un appel à cotisation sera également lancé par le syndicat mixte auprès de ses membres pour l'objet PNR, à sa création courant de l'année 2026.

Pascale PERALDI, a exprimé avec émotion combien la Barousse s'est invitée naturellement dans ce projet de création du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, portée par l'envie sincère d'y participer. « Franchir la frontière des départements » en tant qu'élue au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées lui tient particulièrement à cœur, dans la continuité de la volonté portée par François FORTASSIN et René MARROT pour un territoire de projet. C'est avec une grande fierté et une profonde émotion qu'elle a voté aux côtés de l'ensemble des élus du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées pour l'adhésion à ce projet, de façon modeste mais avec un engagement total. De très beaux projets s'annoncent sur ce territoire, et l'aide du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées sera essentielle à leur réussite.

Carole DELGA a tenu à remercier l'ensemble des partenaires et des acteurs engagés, soulignant que ce moment marque une étape importante. Le dossier complet sera transmis au mois de mars : le chemin est désormais tracé. Elle a exprimé sa joie d'avoir pu présider cette association et de mesurer, à travers ce projet, la belle complémentarité entre le Comminges et la Barousse, au sein de ces Pyrénées centrales dotées d'une identité si particulière.

Être Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées est une reconnaissance nationale de notre identité et de notre existence. C'est une belle réussite qui s'est opérée dans le respect de nos diversités. Ce projet s'inscrit dans un modèle de développement durable, conciliant écologie et économie, passé et futur, valorise à la fois l'histoire et les ressources naturelles de notre territoire.

Ce projet commun est une belle réussite, fondée sur l'unité et le respect de nos diversités. Affirmer notre identité n'est pas anodin : cela repose sur nos fondations, notre culture, notre environnement au sens large. Carole DELGA assure du respect accordé aux salariés dans le cadre de l'union des structures, qui seront rencontrés en avril et remercie chaleureusement les agents de l'association du PETR Pays Comminges, du SLH, les services de la Région pour leur engagement dans la création du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Carole DELGA remercie l'assemblée et lève la séance à 19H15

La présidente de l'association et présidente et présidente de séance
Carole DELGA

Le secrétaire de séance,
Jean-Bernard CASTEX